

SÉANCE DU

23 JANVIER 2019

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 70

OBJET

**Composition des  
commissions permanentes  
de la commune nouvelle**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 24 janvier 2019  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 24 janvier 2019  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 janvier 2019

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

L'an deux mille dix neuf, le 23 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 janvier deux mille dix neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Étaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Madame DORET, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DILLARD, Monsieur MITAIS, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Monsieur LEGUAY, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur CADOT, Madame PERJNETTI, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

**Avaient donné procuration :**

Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN  
Monsieur de l'HERMUZIERE à Madame de JACQUELOT  
Madame BURGER à Monsieur LEVEL  
Madame AZRA à Monsieur OPHELE  
Madame AGUINET à Monsieur HAÏAT  
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame NASRI à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES  
Madame DUMONT à Monsieur LAZARD

**Était absent :**

Monsieur LETARD

**Secrétaire de séance :**

Monsieur RICOME

**N° DE DOSSIER** : 19 B 01

**OBJET** : COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA COMMUNE NOUVELLE

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité d'organiser son travail en commissions en fonction des dispositions législatives ou réglementaires.

Chaque question soumise au Conseil Municipal fait l'objet d'un examen au sein d'une commission permanente qui se prononce sur cette question avant son adoption. La composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée. L'élection se fait au scrutin secret. Si une seule liste est proposée pour chaque commission, il peut être effectué à main levée.

Conformément à la charte de gouvernance de la Commune nouvelle approuvée par délibérations concordantes en dates du 19 novembre et du 17 décembre 2018, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre de commissions permanentes à 6 selon la répartition suivante :

- Commission Urbanisme – Habitat et Solidarité
- Commission Environnement et Cadre de vie
- Commission Petite enfance – Enfance – Jeunesse
- Commission Sports – Culture et Loisirs
- Commission Sécurité – Circulation et Stationnement
- Commission Ressources humaines et Finances

Le Maire de la commune nouvelle et le maire de la commune déléguée sont présidents de droit des commissions permanentes.

Chaque conseiller municipal doit pouvoir siéger dans au moins une commission. La composition des commissions doit respecter la pluralité des idées exprimées au sein du Conseil Municipal.

Il est proposé de fixer à 6 le nombre de commissions permanentes et de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye en leur sein et selon les modalités précitées.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

FIXE à 6 le nombre de commissions permanentes selon la répartition suivante :

- Commission Urbanisme – Habitat et Solidarité
- Commission Environnement et Cadre de vie
- Commission Petite enfance – Enfance – Jeunesse
- Commission Sports – Culture et Loisirs
- Commission Sécurité – Circulation et Stationnement
- Commission Ressources humaines et Finances

Vu les candidatures des conseillers municipaux au sein de chaque commission permanentes, sont élus,

- Au sein de la Commission Urbanisme – Habitat et Solidarité :

Le Maire, Président de droit, Madame MACE, Monsieur OPHELE, Madame ANDRE, Madame BURGER, Madame de JACQUELOT, Monsieur JOLY, Monsieur MERCIER, Madame TEA, Madame DUMONT, Monsieur CAMASSES, Monsieur ROUXEL, Monsieur MORVAN

- Au sein de la Commission Environnement et Cadre de vie :

Le Maire, Président de droit, Madame BOUTIN, Madame PHILIPPE, Madame de CIDRAC, Monsieur DEBRAY, Madame DILLARD, Madame MEUNIER, Monsieur MIRABELLI, Madame NASRI, Madame OLIVIN, Monsieur LAZARD, Monsieur CAMASSES, Monsieur CADOT

- Au sein de la Commission Petite enfance – Enfance – Jeunesse :

Le Maire, Président de droit, Madame HABERT-DUPUIS, Madame VERNET, Madame DORET, Madame LESUEUR, Madame LIBESKIND, Madame PEYRESAUBES, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame CERIGHELLI, Madame GOMMIER, Madame RHONE, Madame PERINETTI

- Au sein de la Commission Sports – Culture et Loisirs :

Le Maire, Président de droit, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur de l'HERMUZIERE, Madame ADAM, Madame AGUINET, Monsieur COUTANT, Monsieur JOUSSE, Monsieur LETARD, Monsieur PAQUERIT, Madame RICHARD, Monsieur RICOME, Monsieur ROUSSEAU, Madame ROULY, Madame GOMMIER, Madame RHONE, Madame LESGOURGUES

- Au sein de la Commission Sécurité – Circulation et Stationnement :

Le Maire, Président de droit, Madame PEUGNET, Madame GUYARD, Monsieur AGNES, Monsieur ALLAIRE, Madame AZRA, Monsieur COMBALAT, Monsieur HAÏAT, Monsieur LEGUAY, Monsieur MIGEON, Monsieur PETROVIC, Monsieur LAZARD, Monsieur LEVEQUE, Monsieur GOULET

